

Ο ΕΛΛΗΝΙΚΟΣ ΤΑΧΥΔΡΟΜΟΣ

ΕΦΗΜΕΡΙΣ ΠΟΛΙΤΙΚΗ, ΦΙΛΟΛΟΓΙΚΗ ΚΑΙ ΒΙΟΜΗΧΑΝΙΚΗ.

LE COURRIER GREC, JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET INDUSTRIEL.

Ο ΕΛΛΗΝΙΚΟΣ ΤΑΧΥΔΡΟΜΟΣ εκδίδεται δις της εβδομάδος, την Πέμπτην και Κυριακήν. — Η τιμή της συνδρομής είναι 40 δραχμ. κατ' έτος προκληρωτά. — Η τιμή των καταχωρήσεων ήλκει είσθαι 30 λεπτά διά τον στίχον του φύλλου, και 12 λεπτά διά τον στίχον του Παραρτήματος. — Η συνδρομή γίνεται εν Αθήναις μίς εις τον έργαστήριον εντός του Καταστήματος της Γενικής Διευθύνσεως των Ταχυδρομίων Δικειρωμένων των Β. Εφημερίδων εις δι' της Επαρχίας παρά τοις Διευθυνταίς των ταχυδρομίων, και εντός της Ελλάδος παρά τοις Κυρίοις Έλλησιν. Προξένοις.

Le COURRIER GREC paraît le Dimanche et Jeudi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement est de 40 dr par an, payables d'avance. — Prix des insertions, 30 lepta par ligne de 50 lettres dans la feuille, et 12 dans les suppléments. — On s'abonne à Athènes, à la direction générale des postes, bureau d'expédition des journaux du gouvernement; chez les directeurs de Postes dans l'intér. et chez MM. les Consuls de Grèce à l'étranger.

ΚΥΡΙΑΚΗ 23 Φεβρουαρίου. 1841.

DIMANCHE, 7 Mars 1841.

ΕΣΩΤΕΡΙΚΑ.

NOMOI ΚΑΙ ΔΙΑΤΑΓΜΑΤΑ ΚΑΙ ΕΠΙΣΗΜΟΙ ΔΙΑΚΟΙΝΩΣΕΙΣ.

Ο Θ Ω Ν
ΕΛΕΩ ΘΕΟΥ
ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ.

Επί τη υπ' αριθμ. 15630 αναφορᾷ της Ημετέρας επί των Έσωτερικῶν Γραμματείας, λαβόντες υπ' ὄψιν καὶ τὰ ἐσιώκιστα ἔγγραφα, καὶ σύμφωνα μετὰ τὰ άρθρα 40, καὶ 45, τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδικος, ἀπεφασίσαμεν καὶ διατάττομεν.

1. Ἡ ἐν Σύρῳ ἀνανεωμένη Ἀσφαλιστικὴ ἐταιρεία ὑπὸ τὴν ἐπωνυμίαν Ἑλληνικὸν Ἀσφαλιστικὸν Κατάστημα ἐγκρίνεται.
2. Αἱ διαλαμβανόμεναι διατάξεις τῆς Ἐταιρίας ταύτης εἰς τὸ γενόμενον ἐνώπιον τοῦ ἐν Σύρῳ Συμβολαιογράφου συμφωνητικόν, τὸ ὁποῖον μένει προσαρτημένον ἐν τῷ παρόντι Διατάγματι, ἐγκρίνεται ἐπίσης.
3. Ἐπιφυλαττόμεθα δὲ ν' ἀνακαλέσωμεν τὴν ἐγκρισίν Μας ταύτην ἐν περιπτώσει παραβιάσεως, ἢ μὴ ἐκτελέσεως τῶν ἐγκριθεισῶν διατάξεων, χωρὶς βλάβην τῶν δικαιωμάτων τρίτου τινός.
4. Ἡ εἰρημένη ἐταιρεία ὑποχρεοῦται νὰ ὑποβάλλῃ κατὰ πᾶν ἔτος ἀπόσπασμα τῆς καταστάσεώς της εἰς τὴν Ἡμετέραν ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματείαν, καὶ εἰς τὸν διοικητὴν Σύρου.

Ὁ Ἡμέτερος ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματεῶν ἐπιτρέπεται τὴν ἐκτέλεσιν καὶ δημοσίευσιν τοῦ παρόντος Διατάγματος.

Ἐν Ἀθήναις, τὴν 8 (20) Ἰανουαρίου 1841.

Ο Θ Ω Ν.

Ὁ ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματεῶν τῆς Ἐπικρατείας.
Ν. Γ. ΘΕΟΧΑΡΙΣ.

Ο Θ Ω Ν
ΕΛΕΩ ΘΕΟΥ
ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΤΗΣ ΕΛΛΑΔΟΣ.

Ἡ ἐπὶ τη υπ' αριθμ. 16,686. προτάσει τῆς Ημετέρας ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματείας, λαβόντες υπ' ὄψιν καὶ τὰ ἐσιώκιστα ἔγγραφα, καὶ σύμφωνα μετὰ τὰ άρθρ. 40, 45 τοῦ Ἐμπορικοῦ Κώδικος, ἀπεφασίσαμεν καὶ διατάττομεν.

1. Ἡ ἐν Σύρῳ συστανομένη ἀνώνυμος ἐταιρεία ὑπὸ τὴν ἐπωνυμίαν Ἀσφαλιστικὸν Κατάστημα τῆς Ἐρμουπόλεως ἐγκρίνεται.
2. Αἱ διαλαμβανόμεναι διατάξεις τῆς ἐταιρίας ταύτης εἰς τὸ ἐνώπιον τοῦ ἐν Σύρῳ συμβολαιογράφου γενόμενον συμφωνητικόν, τὸ ὁποῖον μένει προσκολλημένον ἐν τῷ παρόντι Διατάγματι, ἐγκρίνεται ἐπίσης.
3. Ἐπιφυλαττόμεθα ν' ἀνακαλέσωμεν τὴν ἐγκρισίν Μας ταύτην ἐν περιπτώσει παραβιάσεως, ἢ μὴ ἐκτελέσεως τῶν ἐγκριθεισῶν διατάξεων, χωρὶς βλάβης τῶν δικαιωμάτων τρίτου τινός.
4. Ἡ ἐταιρεία αὕτη ὑποχρεοῦται νὰ ὑποβάλλῃ κατ' ἔτος ἀπόσπασμα τῆς καταστάσεώς της εἰς τὴν Ἡμετέραν ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματείαν καὶ εἰς τὸν Διοικητὴν Σύρου.

ARCHÉOLOGIE.

Des fouilles faites, il y a quelques temps, dans les souterrains du fort de Chalcis, y ont fait découvrir une assez grande quantité d'armures du moyen âge, qui, d'après les ordres du Roi, ont été apportées à Athènes. M. Buchon auteur de plusieurs travaux sur l'histoire de la Grèce pendant la domination des francs, a examiné ces armures, et il a bien voulu, à leur sujet, nous adresser la lettre suivante, qui jette une vive lumière sur leur origine.

Monsieur!

Athènes 12(24) février 1841.

Je me fais un véritable plaisir de mettre à votre disposition tous les renseignements qu'il m'a été possible d'obtenir sur les armures du moyen âge trouvées récemment en grande quantité à Chalcis, et apportées à Athènes depuis peu de semaines. S. M. a bien voulu m'autoriser à les examiner à monaise en les faisant transporter dans une des salles du palais neuf, et M. le général Schmalz a mis la plus parfaite obligation à me faciliter cette étude. Ces armures remontent à la fin du XIII et au commencement du XIV siècle, et ce sont, je pense, celles des Catalans, des Turcoples et des Français, qui, en 1309, se sont disputé la possession du duché d'Athènes, la première des 12 grandes baronies ou pairies de la principauté française de Morée. Mais pour mieux vous faire comprendre ce que sont ces armures, et comment, du grand champ de bataille sur les bords du lac Copais, elles ont pu être transportées à Chalcis et s'y retrouver aujourd'hui, il est nécessaire que je dessine ici une légère esquisse des événements de cette époque. Bien que ces faits soient proprement une épisode des guerres étrangères de la France à la suite de la IV croisade, ils appartiennent aussi à l'histoire moderne de la Grèce, qui ne saurait pas plus les rejeter de ses annales que nous ne pouvons nous mêmes rejeter de notre histoire de France, l'établissement de la première et de la seconde race de nos souverains, bien qu'ils fussent des guerriers de race germanique, cantonnés sur le sol de France au milieu des désordres qui suivirent l'affaiblissement de l'empire romain. Le tableau de ces époques de conquête et de lutte sera toujours une grave et féconde instruction pour les peuples, et l'histoire se compose aussi bien des souffrances supportées en commun et avec courage, que des triomphes obtenus dans des temps plus heureux. Tout se lie dans la vie des nations, et le mal comme le bien du passé, doivent porter leurs fruits dans le présent.

INTERIEUR.

LOIS, ORDONNANCES ET PUBLICATIONS DU GOUVERNEMENT.

Ο Θ Ω Ν

PAR LA GRACE DE DIEU
ROI DE LA GRECE.

Sur le rapport de Notre Ministère de l'Intérieur, et en conformité des art. 40 et 45 du code de commerce, avons décidé et ordonnons:

1. La société d'assurances renouvelée à Syra sous le nom d'Établissement grec d'assurances est approuvée.
2. Les clauses du contrat de cette société, passé à Syra pardevant notaire, et qui demeure annexé à la présente ordonnance, sont également approuvées.
3. Nous nous réservons le pouvoir de retirer ces approbations, en cas de viol ou de non exécution des clauses convenues, sans préjudice des droits des tiers intéressés.
4. Cette société est tenue de soumettre tous les ans, un tableau de sa situation, au Ministère de l'Intérieur et au gouverneur de Syra.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de la publication et de l'exécution de la présente ordonnance.

Athènes, 8/20 janvier 1841.

Ο Θ Ω Ν.

Le Ministre de l'Intérieur THEOCHARIS.

Ο Θ Ω Ν

PAR LA GRACE DE DIEU
ROI DE LA GRECE.

Sur le Rapport de Notre Ministère de l'Intérieur et en conformité des articles 40 et 45 du Code de commerce, avons décidé et ordonnons:

1. La société Anonyme d'Assurances établie à Syra sous le nom d'Établissement d'Assurances d'Hermopolis est approuvée.
2. Les clauses du contrat de cette société passé, à Syra pardevant notaire, et qui demeure annexé à la présente ordonnance, sont également approuvées.
3. Nous nous réservons le pouvoir de retirer ces approbations, en cas de viol ou de non exécution des clauses convenues, sans préjudice des droits des tiers intéressés.
4. Cette société est tenue de soumettre tous les ans, un tableau de sa situation au Ministère de l'Intérieur et au gouverneur de Syra.

Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de la publication et de l'exécution de la présente ordonnance.

Athènes, le 8 (20) janvier 1841.

Ο Θ Ω Ν.

Le Ministre de l'Intérieur THEOCHARIS.

Ο Θ Ω Ν

PAR LA GRACE DE DIEU
ROI DE LA GRECE.

Sur la proposition de Notre Ministère de la Marine, et en consé-

A la fin du XII^e siècle l'empire de Byzance avait perdu toute sa force et son ressort. Les Turcomans d'Asie le pressaient et le menaçaient déjà, et les Turcomans Seljoucides avaient fondé un empire puissant, à sa porte et sur ses débris. En Europe, les Bulgares avaient reconquis leur indépendance. Les provinces éloignées n'obéissaient déjà plus aux ordres venus de Constantinople. Chypre avait passé entre les mains de Richard-cœur-de-Lion, puis des Lusignan de France; Candie était cédée comme dot au marquis de Mont Ferrat; le Peloponnèse était entre les mains de plusieurs petits tyrans indigènes. La conquête de Constantinople par les Francs fut le dénouement de ce drame de discordes intestines. Un empire franc fut fondé à Constantinople; un royaume franc à Salonique; une principauté franque dans l'Attique, la Morée et les îles, depuis les Thermopyles jusqu'au cap Matapan. L'empire franc de Constantinople dura à peine 60 ans; le royaume franc de Salonique eut une existence plus précaire encore; mais la principauté franque d'Achaïe se conserva, plus ou moins puissante, plus ou moins compacte, pendant près de trois siècles.

Le prince franc d'Achaïe n'était que le chef féodal de douze grands vassaux, dont les plus puissants étaient: le duc d'Athènes, créé duc par S. Louis de France en 1258, le duc des Cyclades ou Dodécannèse, le marquis de Bodonitza en Loeride, le comte palatin de Zante, Céphalonie, et autres îles Ioniques (moins Corfou qui appartenait aux rois de Naples) et les trois barons de l'Eubée. De tous les grands vassaux des princes Français de Morée qui étaient de la famille Villahardouin, le duc d'Athènes était incontestablement le plus puissant. Ses possessions s'étendaient le long de la côte, depuis Argyro jusqu'au cap Sunium et du cap Sunium aux portes de Corinthe, englobant ainsi plusieurs autres fiefdoms. Il avait droit de haute et basse justice, droit de guerre privée, et faisait frapper monnaie comme les souverains. J'ai publié dans mes Recherches sur la principauté française de Morée quatre monnaies de ces seigneurs et ducs de la maison de la Roche et de la maison de Brienne, maison qui se vantait d'avoir donné un roi à Jérusalem, un empereur à Constantinople (Jean de Brienne). Le dernier duc d'Athènes de la maison de la Roche avait à Athènes une cour des plus brillantes et y donnait, en 1300, des fêtes et des tournois célèbres dans toute la chrétienté, et dont le souvenir s'est conservé dans les chroniques de l'époque comme dans les poèmes populaires de la Grèce elle-même. Sa cour et sa bourse étaient ouvertes à tous les chevaliers qui venaient le visiter ou désiraient s'établir chez lui. Un nombre de ces derniers se trouvaient quelques Aragonnais qui, sous le commandement d'un noble personnage, Fernand Ximènes, lié par parenté avec les rois d'Aragon, s'étaient détachés de la grande compagnie Catalane après ses guerres en Asie, et avaient pris service parmi les chevaliers et les servans d'armes du duché d'Athènes. Cette Grande Compagnie avait quitté le service au moment où la paix vint terminer les longues guerres qui avaient suivi les Vêpres Siciliennes, et était allée servir l'empereur de Byzance contre les Turcs d'Asie. Leur secours avait d'abord été utile à l'empire, mais bientôt l'assassinat de

Εἰς ἐν τῶν προλαβόντων αὐτῆς φύλλων ἡ Ἀθηναῖα ἠθέλησε νὰ δώσῃ εἰς τοὺς ἀναγνώστας τῆς πληροφορίας τινὰς περὶ τοῦ στρατιωτικοῦ σταδίου τὸ ὁποῖον ἄχρι τοῦδε διέτρεξεν ὁ Στρατηγὸς Σχμάλτσ· ἀλλὰ συνειδημένη ν' ἀποφεύγῃ τὴν ἀλήθειαν καὶ νὰ κυνηγᾷ πρὸ παντὸς τὸ σκάνδαλον, μᾶς θέτει καὶ ἤδη εἰς τὴν ἀνάγκην νὰ ἀνατρέψωμεν ὅσα περὶ τούτου εἶπεν καὶ νὰ τῇ δώσωμεν τὰς ἐξῆς ἀκριβεστέρως βιογραφικὰς περὶ τοῦ ἀξιωματικοῦ τούτου πληροφορίας.

Ὁ Στρατηγὸς Σχμάλτσ ἤρχισε τὸ στάδιόν του ἐν τῷ Βαυαρικῷ στρατῷ κατὰ τὸ 1804 καὶ ἔλαβε μέρος εἰς ὅλας τὰς ἐκστρατείας τῆς Γερμανίας καὶ τῆς Γαλλίας ἀπὸ τοῦ 1805 ἄχρι τοῦ 1815. Ἐδιορίσθη λοχαγὸς ὄχι τὸ 1832, ὡς ὑποθέτει ἡ Ἀθηναῖα, ἀλλὰ τὸ 1812, ἐπὶ αὐτοῦ τοῦ πεδίου τῆς μάχης τῆς Μόσχας.

Διατελὼν ἤδη πρὸ εἰκοσι καὶ πέντε ἐτῶν ἀνώτερος ἀξιωματικὸς, ὁ στρατηγὸς Σχμάλτσ ἦτο ὁ ἀρχαιότερος ἀντισυνταγματάρχης τοῦ ἰππικοῦ τῆς Βαυαρίας, ὅτε ἤλθε μετὰ τοῦ Βασιλέως εἰς τὴν Ἑλλάδα· ἐδιορίσθη συνταγματάρχης ἐν τῷ Βαυαρικῷ στρατῷ κατὰ τὸ 1840, καὶ ἔχει ἤδη ἐν τῇ Ἑλλάδι ὄχι τὸν βαθμὸν τοῦ ἀντιστρατήγου, καθὼς λέγει ἡ Ἀθηναῖα, ἀλλὰ τὸν τοῦ ὑποστρατήγου, βαθμὸν ἀνήκοντα αὐτῷ δυνάμει τῆς μεταξὺ Βαυαρίας καὶ Ἑλλάδος συνθήκης.

Προτρέπομεν αὖθις τὴν Ἀθηναῖαν νὰ ἦναι ἀκριβεστέρως περὶ τὴν σύνταξιν τῶν βιογραφικῶν τῆς, καθότι θέλει ὁμολογήσῃ ὅτι δὲν εἶναι ἀξιώπαινος ἡ ἀνάγκη εἰς ἡν μᾶς θέτει τοῦ νὰ τὴν ἀνασκευάζωμεν περὶ σφάλματα, τὰ ὁποῖα εἶναι τόσον μᾶλλον ἀσύγγνωστα, ὅσα εἶναι εὐκολώτατον εἰς αὐτὴν νὰ τ' ἀποφεύγῃ ἀρύουσα τὰς πληροφορίας τῆς ἀπὸ πηγῶν εὐλοκιστέρων· εἰμπορεῖ ἐλευθέρως νὰ ἐκθέτῃ τὰ παράλογα φρονήματα τῶν ὁποίων ἔχει ἤδη αὐτὴ καὶ μόνῃ τὸ ἀποκλειστικὸν προνόμιον, ἀλλ' ὅταν βεβαίως πράγματα ὀφείλῃ προτέρων νὰ μανθάνῃ ἂν ἔχωνται ἀληθείας.

Ἐφθάσε κατ' αὐτὰς ἀπὸ Κρήτης ἡ εἰδησις ὅτι ὁ ἐκεῖ Πασᾶς παρεκάλεσε τοὺς προξένους τῶν διαφόρων Δυνάμεων νὰ μεταβῶσιν εἰς τὰ μέρη τῆς νήσου ὅπου ἔγιναν συναθροίσεις τινεῖς διὰ νὰ ἐξετάσωσι τὰς αἰτίας τῶν κινήματων αὐτῶν. Οἱ προξένοι ἐνέδωκαν εἰς τὴν αἴτησιν τοῦ Πασᾶ, ἀλλὰ δὲν εἶχον ἐπανέλθει εἰσέτι εἰς τὴν πρωτεύουσάν ὅτε ἀνεχώρησε τὸ πλοῖον, τὸ ὁποῖον ἐκόμισε τὴν εἰδησιν ταύτην εἰς Σύρον σταλὲν ἐπίτιδες ὑπὸ τοῦ Πασᾶ αὐτόθι διὰ νὰ προρθῇ τὸ ἀτμοκίνητον καὶ διαβιβάσει δι' αὐτοῦ τὸ πρᾶγμα εἰς Κωνσταντινούπολιν.

ΕΠΙΘΕΩΡΗΣΙΣ ΤΩΝ ΕΦΗΜΕΡΙΔΩΝ.

Ο ΑΙΩΝ.

Ὁ 235 ἀριθμὸς τῆς ἐφημερίδος ταύτης περιέχει ἄρθρον περὶ τῶν πραγμάτων τῆς Κρήτης πραγματευόμενον, δι' οὗ δίδεται καὶ ἀπάντησις εἰς ὅσα ὁ Φίλος τοῦ Λαοῦ διὰ τοῦ τελευταίου φύλλου τοῦ ἐδημοσίευσεν περὶ τῆς αὐτῆς ὑποθέσεως· Ὁ Αἰὼν ἐξακολουθεῖ ἀποδοκιμάζων τὰ κινήματα τῶν Κρητῶν καὶ ἐξανίσταται κατὰ τοῦ πλαγίου σκοποῦ τῶν ὑποαινουμένων αὐτοῦ, ὡς ὑποθέτει, καὶ τῆς ἐξαπατήσεως ἐκείνων ὅστινες ἐχρησίμευσαν εἰς αὐτοὺς ὡς ὄργανα.

Περιέχει δὲ καὶ παρατηρήσεις τινὰς περὶ τῆς περὶ τῆς καταστάσεως τῆς Ἀγρυππου καὶ τῆς Τουρκίας. Αἱ ἰδέαι τοῦ ἁρθροῦ τούτου εἶναι ὅπως ἀτομικαὶ σχέψεις καὶ ὡς τοιαῦται ἐδημοσιεύθησαν ὑπὸ τοῦ Αἰῶνος· διὸ καὶ ἀπέχρομεν νὰ τὰς ἀναφέρωμεν λεπτομερέστερον.

Εἰς τὸν αὐτὸν ἀριθμὸν τοῦ Αἰῶνος ὑπάρχει ἐπιστημονικὴ διατριβὴ τοῦ Ἰατροῦ Πριναρῆ τὴν διατριβὴν ταύτην θέλει ἀναμφισβότως ἐκτιμῆσαι ὁ σύλλογος τῶν Ἰατρῶν.

Ο ΦΙΛΟΣ ΤΟΥ ΛΑΟΥ.

Ὁ 104 ἀριθμὸς τοῦ περιέχει μόνον τὰ περὶ τὴν τελευταίαν δίκην του. — Ἐἶναι βλαπτικὸν αὐτὸ νὰ ἐλέγχωμεν τὸ μὴ ἀκριβὲς τῆς ἐκθέσεως ταύτης. Ἐἶναι γνωστὸν βεβαίως ὅτι οἱ λόγοι τοῦ Φίλου τοῦ Λαοῦ ὑπαγορεύονται ἀπὸ τὴν θέσιν του· ἀλλὰ καὶ οὐδαμῶς ἀγνοεῖ ἂν ἡ ἐφημερίς αὐτὴ ἔχει δίκαιον νομίζουσα ὅτι δὲν ἐδικάσθη μὲ ὄλον τὸ ἀτάραχον καὶ τὴν ἀμεροληψίαν τῆς δικαιοσύνης.

Η ΑΘΗΝΑ.

Ἡ Ἐφημερίς αὐτὴ νομίζει ὅτι τὰ διατεταγμένα περὶ ἐκδόσεως καὶ πωλήσεως τῶν διδακτικῶν βιβλίων εἶναι ἀνοφελῆ καὶ ζητεῖ τὴν ἀκύρωσίν των. Ὁ 792 ἀριθμὸς τῆς δὲν περιέχει τίποτε ἐκτὸς τινῶν βαναύσων καὶ ψευδῶν προσβολῶν κατὰ τοῦ ἐπὶ τῶν Στρατιωτικῶν Γραμματέως καὶ τοῦ Ἀρχηγοῦ τῆς Χωροφυλακίας.

ΔΙΑΦΟΡΑΙ ΕΙΔΗΣΕΙΣ.

— Αἱ δημαιοκρασίαι προχωροῦν ἡσυχῶς καθ' ὅλον τὸ Κράτος· ἡ ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματεία ἀγρύπνως ἐπιβλέπει τὴν διαγωγὴν τῶν ὑπαλλήλων τῆς ἐπὶ τοῦσπουδαίου τούτου ἀντικειμένου, προθύμῃ διακειμένη νὰ ἐπαινέσῃ τὴν ἀμερόληπτον καὶ εὐθεῖαν διαγωγὴν τῶν ἀξίως τῶν προσδοκίων τῆς Β. Κυβερ. ἐκπληρούντων τὰ χρέη ταῦτα, καθὼς

lorsqu'il vint en Grèce avec le Roi; il a été nommé colonel dans la même armée en 1840, et aujourd'hui, en Grèce, il a, non pas le grade de lieutenant-général, comme le croit la Minerve, mais bien celui de Maréchal-de-Champ, ou Général-Major, grade auquel il a droit aux termes du traité passé entre la Grèce et la Bavière.

Nous engageons la Minerve à mettre dorénavant un peu plus d'attention à son travail lorsqu'elle veut écrire la biographie de qui que ce soit, car, elle en conviendra, il est fort peu louable pour elle, de s'entendre rectifier pour des erreurs aussi impardonnables et aussi faciles à éviter que celles que nous venons de lui mettre sous les yeux. Elle peut tout à son aise débiter les déclamations ridicules dont elle a maintenant le privilège exclusif, et, qu'elle en soit sûre, personne ne s'en inquiètera, mais lorsqu'elle affirme des faits elle doit s'assurer d'abord de leur exactitude.

Des nouvelles dernièrement arrivées de Candie portent, que le Pacha a prié les consuls Européens de se rendre sur les lieux de l'île où se sont tenus des rassemblements, pour y prendre connaissance de la situation des choses. Les consuls se sont rendus à la prière du Pacha; ils n'étaient pas encore de retour à Candie lors du départ du bâtiment que le pacha a expédié à Constantinople pour y porter cette nouvelle, et qui l'a donnée en passant à Syra.

REVUE DES JOURNAUX.

LE SIÈCLE.

On lit dans le N. 235 de ce journal un article relatif aux affaires de Candie, et en réponse à ce que publia dernièrement l'Ami du Peuple sur le même sujet. — Le Siècle continue de désapprouver les tentatives des candiotes et de s'élever avec force et contre les arrières pensées de leurs moteurs supposées, ainsi que contre l'impardonnable crédulité de ceux qui leur ont servi d'organes.

— Le Siècle publie ensuite quelques considérations sur la situation de l'Egypte et de la Turquie. — Les idées de cet article étant tout à fait le résultat de réflexions particulières, et étant publiées comme telles par le Siècle, nous nous trouvons dispensés de les mentionner plus attentivement.

Nous lisons aussi dans la même feuille un article scientifique rédigé par le médecin Prinaris qui sera sans doute apprécié par le corps des médecins.

L'AMI DU PEUPLE.

Son N. 104 est tout entier consacré à rendre compte des faits de son dernier jugement. — Il est inutile que nous cherchions à redresser les inexactitudes de cet exposé. On sent bien que l'Ami du Peuple doit être influencé par sa position, et au reste chacun sait s'il est raisonnable de croire que ce journal n'a pas été jugé avec tout le calme et toute l'impartialité de la justice.

LA MINERVE.

Ce journal pense que les formalités ordonnées pour la publication et la vente des livres d'enseignement et d'instruction publique sont inutiles, et il en demande la suppression. Son N. 792 ne s'occupe pas d'autre chose, si ce n'est de débiter quelques injures contre le ministre de la guerre et le commandant de la gendarmerie.

AVIS.

Le Ministère de l'Intérieur fait savoir:

Sur la demande de la Direction de la Sucrerie de Kénourio, un médecin sera nommé pour être attaché à cet établissement. Ses appointemens seront de 250 drachmes par mois.

Il devra fournir les médicamens, vu qu'il ne se trouve pas de pharmacie sur les lieux, et s'en fera rembourser la valeur par les malades.

Tous les médecins munis d'un diplôme du Conseil Médical, qui aspirent à cet emploi sont invités à adresser, dans le délai de cinq semaines, leur demande au Ministère de l'Intérieur.

Athènes, le 20 février (4 mars) 1841.

Le Ministre de l'Intérieur THÉOCHARIS.

NOUVELLES EXTERIEURES.

TURQUIE

CONSTANTINOPLE 16 Fevrier.

Arif bey, qui exerce les fonctions de baront khand et hardiyé naziri, directeur des poudrières et du matériel de la guerre, est chargé provisoirement du ministère de ministère de la justice jusqu'au retour de Saïd Muib effendi.

Le gouvernement a également fait connaître d'une manière officielle à toutes les légations étrangères, la résolution prise par Sa Hautesse d'accorder à Méhémet-Ali le gouvernement héréditaire de l'Egypte, par suite de la soumission de ce pachal.

— M. L. Rouet, ancien élève distingué de l'école polytechnique et secrétaire par-

« tierce partie de Negrepoint, qui était fort prudent homme et loyal, et avait toujours aimé la Compagnie; aussi, dès que les nôtres le reconquirent sur le champ de bataille, ils le sauvèrent... Après la prise de possession du champ, les Catalans pressèrent Messire Boniface d'être leur chef, mais il refusa absolument. »

Considérez maintenant les faits, les hommes et les lieux, et après cela les inductions à tirer de ce récit vous paraîtront naturelles. Le champ de bataille est, vous le voyez, sur la rive droite du Cephise, entre le lac Copais et Thèbes, entre les petits lacs Likiri et Paralimni, et à bien peu de distance de Chalcis. Ce n'est pas en écrivant à Athènes et pour des Athéniens qu'on a besoin d'entrer dans un plus long développement topographique sur une semblable question; ici tous connaissent des lieux si voisins. Quant aux combattans, ce sont des chevaliers Français avec leurs troupes légères d'une part, et les Catalans et Turcopoles de l'autre. A cette bataille livrée par les Français survit un chevalier féodal des princes français de Morée, le seigneur de Chalcis. Sauvé du champ de mort, il reçoit de ses vainqueurs l'offre du commandement en chef et il refuse. N'est-il pas tout naturel de supposer qu'après la grande bataille dans laquelle avaient succombé ses amis, le seigneur de Chalcis, qui était en faveur auprès des Catalans, aura obtenu d'eux de remplir un devoir pieux, auquel les ennemis les plus acharnés ne se refusant jamais, celui d'enterrer les morts. Les Catalans avaient l'usage, après une bataille, de lever le cimetière, c'est-à-dire d'aller sur le champ de bataille dépolluer les morts de tout ce qu'ils possédaient de précieux, et certes ils n'avaient pas manqué de s'emparer des éperons d'or et des armes de prix, aussi bien que des armes offensives qui pouvaient leur servir. Les armes défensives, plus grossières ou trop endommagées, furent laissées sur la place au milieu des marais et des terres, et ce sont ces armes que, suivant mes conjectures, le seigneur de Chalcis, après avoir fait enterrer ses amis, aura fait relever du champ de bataille et transporter dans son château de Chalcis, voisin de ce lieu. La forme des armures, leur grossier travail, les coups terribles qui les ont toutes endommagées, tout atteste que ces armures n'étaient pas conservées dans un arsenal pour l'usage des hommes d'armes, mais seulement comme un pieux souvenir et loin de tout regard, et en effet ce n'est que 534 ans après, qu'un pan de muraille en s'éroulant a fait connaître la salle voutée et sèche dans laquelle elles étaient conservées.

Ces armures consistent en une centaine de casques de fer de trois formes différentes, selon qu'ils appartenaient à des servans d'armes Français, Catalans, ou Turcopoles. Les casques Turcopoles sont plus légers et plus maltraités, et il y en a aussi beaucoup moins. C'est la même forme qui se conserve encore aujourd'hui dans l'Asie Mineure et en Perse. Puis viennent des cuirasses, ornées en général de petits clous de cuivre dont la tête est assez élégante; puis des épaulières, brassards, goussetiers, jambards; puis un nombre considérable de plattes c'est-à-dire de plaques de fer de forme concave qui se plaçaient les unes près des autres comme une sorte

Ce fut en effet à partir de ce jour que les Catalans obtinrent la possession de duché d'Athènes et substituèrent leur seigneurie à celle des seigneurs français, qui continuèrent à posséder le Péloponnèse et plusieurs villes de l'Acarnanie, de l'Étolie et de la Phocide. Le roi Frederic de Sicile envoya à ses Arragonnais de Grèce un de ses fils pour les gouverner avec le titre de Duc d'Athènes et de Neopatras, et ce titre se conserve encore aujourd'hui parmi ceux que portent les rois d'Espagne, héritiers des rois d'Arragon et de Sicile. Mais écoutons maintenant le récit d'un autre chroniqueur contemporain, mais d'origine franque, le Catalan Ramon Muntaner, l'un des chefs de cette G. Compagnie.

« Le Duc d'Athènes (Gautier de Brienne comte de Lecce dans le royaume de Naples) avait avec lui 200 hommes d'armes à cheval catalans, et environ 300 hommes d'armes à pied, et ceux là il les avait mis de sa maison, leur avait donné franchement et quittement des terres et possessions. Quant aux autres Catalans, il leur ordonna de s'éloigner de son duché, et en attendant il avait fait venir, soit de la terre du roi Robert de Naples, soit de la principauté de Morée, 700 cavaliers français. Quand il les eut réunis, il rassembla également 2400 grecs, hommes de pied de son duché, et alors en bataille rangée, il marcha sur la Compagnie; mais ceux qui le surent se retirèrent avec leurs femmes et leurs enfans, en se rangeant dans une belle plaine près de Thèbes. Dans ce lieu il y avait un marais, et de ce marais la Compagnie se fit comme un bouclier. Mais quand les 200 hommes d'armes à cheval catalans, et les 300 hommes d'armes à pied, virent que cela était sérieux, ils allèrent tous ensemble trouver Gautier de Brienne et lui dirent: « Seigneur, ici sont nos frères, et nous voyons que vous voulez les détruire et à tort et à grand péché; c'est pourquoi nous voulons aller mourir avec eux, et ainsi nous vous défions et nous nous dégageons envers vous. » Et le duc leur dit qu'ils s'en allaient à la male heure, et que cela était un bon pour qu'ils mourussent avec les autres. Alors tous réunis allèrent se confondre avec le reste de la compagnie et ils se disposèrent tous au combat... Que vous dirai-je? Le duc en belle bataille rangée, avec 200 chevaliers français, tous aux éperons d'or, avec beaucoup d'autres chevaliers du pays et avec les gens de pied, marcha sur les Catalans; lui-même se plaça à l'avant garde avec ses bannières et alla féris sur la compagnie et la compagnie féris aussi sur lui. Que vous dirai-je? Les chevaux du duc, aux cris que poussèrent les Almogavars (hommes de pied des Catalans) s'enfuirent du côté du marais, et là le duc tomba avec sa bannière. Tous ceux qui le formaient l'avant garde arrivèrent alors. Les Turcs et Turcopoles (alliés des Catalans) voyant que l'affaire était sérieuse, hochèrent à l'instant des éperons et allèrent féris sur eux, et la bataille fut terrible; mais Dieu qui en tous temps aide au bon droit, aida si bien les Catalans que de tous les 700 chevaliers français il ne s'en échappa que deux. Tous les autres périrent, ainsi que le duc et les autres barons français, de la principauté de Morée qui étaient accourus pour anéantir la Compagnie. De ces deux l'un fut Messire Boniface de Verone, seigneur de la

ἀκόμη νὰ τιμωρήσῃ αὐστηρῶς ὅσους τῶν ὑπαλλήλων τῆς ἠθέλεν ἀνακαλύψῃ οἰκωδῆποτε τρόπον καταχρωμένουσ τὴν ἐμπιστοσύνην μὲ τὴν ὁποίαν τοὺς περιέβαλεν ἡ Κυβέρνησις τῆς Α. Μ.

Τὴν 4 πρὸς τὴν 5 λήγοντος ἡδὴ μηνὸς κατέπεσε τόσον βραγδαία βροχὴ εἰς τὸ ἐν τῷ μεταξὺ τῶν δύο ἀκρωτηρίων τῶν νήσων Μήλου καὶ Κιμῶλου διάστημα, ὥστε προξενήσασα μεγάλουσ χειμάρρους μέρος κατέλειψε καὶ μέρος ἐξηράνισε διόλου ἐκ τῶν περὶ τὴν κειμένων ἐσπαρμένων ἀγρῶν, κατὰ τὰς θέσεις ἐκείνας ἐπνίξε καὶ μερικὰ αἰγιδοπρόβατα τῶν ὑδάτων τὸ ρεῦμα κατέσκειν ἀπὸ τὸ λατομεῖον ἐπέκεινα τῶν δύο χιλιάδων μυλοπετρῶν καὶ τὴν ἐπιπέδωσιν τῆς ἀλικῆς διέφθειρεν.

Διὰ Βασιλικῆ διατάγματος ὁ Κ. Γ. Σαχίνης, πλοίαρχος πρώτης τάξεως καὶ ὑπασπιστῆς τῆς Α. Μ., ἐδιορίσθη διευθυντῆς τοῦ ἐν Πόρῳ Ναυστάθμου.

Ὁ πλοίαρχος πρώτης τάξεως Κ. Δαλεχὸς ἐδιορίσθη διευθυντῆς τοῦ Βασ. ἀτμοκινήτου ὁ Ὄθων.

Αἱ δύο μοῖραι τοῦ Βασιλ. Ναυτικοῦ ἠνώθησαν εἰς μίαν ὑπὸ τὴν διευθύνσιν τοῦ Κ. Καράρη.

Η ΓΡΑΜΜΑΤΕΙΑ ΤΩΝ ΕΣΩΤΕΡΙΚΩΝ

Κοινοποιεῖ, ὅτι

Κατ' αἴτησιν τῶν διευθυντῶν τοῦ εἰς Καινούριον χωρίον Ζακχαροποιτοῦ θέλει διορισθῆ εἰς ἰατρὸς διὰ τὴν ἐπίσκεψιν καὶ θεραπείαν τῶν ἐργαζομένων ἐκεῖ, τοῦ ὁποῖου ὁ μνηστὸς μισθὸς θέλει ἀναβαίνει εἰς 250 δραχ. πλὴν τῶν φαρμάκων, διὰ τὰ ὁποῖα θέλει ἀποζημιωθῆσαι ἰδιαίτερος, μὴ ὄντος ἐκεῖ φαρμακοποιτοῦ. Ὅσοι ἰατροί, φέροντες δίπλωμα τοῦ Ἰατροσυνεδρίου, ἔχουν ἀξιώσεις νὰ διορισθῶσιν εἰς τὴν θέσιν ταύτην θέλου ἀναφερθῆ ἐντὸς πέντε ἐβδομάδων εἰς τὴν ἐπὶ τῶν Ἐσωτερικῶν Γραμματεῖαν.

Ἐν Ἀθήναις, τὴν 20 Φεβρουαρίου 1841.

Ὁ Γραμματεὺς Ν. Γ. ΘΕΟΧΑΡΗΣ.

ΕΣΩΤΕΡΙΚΑΙ ΕΙΔΗΣΕΙΣ. ΤΟΥΡΚΙΑ.

Κωνσταντινούπολις 16 Φεβρουαρίου.

Ὁ Ἐρίφ Βέης, διευθυντῆς τῶν πυριτοποιεῖων καὶ τοῦ πολεμικοῦ ὀπλοῦ ἐπεφορτίσθη προσωρινῶς τὰ ἔργα τοῦ ἐπὶ τῆς δικαιοσύνης Γραμματεῶς, ἐν ἀπουσίᾳ τοῦ Σαῖδ Μουῖβ Ἐφέντη.

Ἡ Κυβέρνησις ἐκoinοποίησεν ὁμοίως ἐπισήμως εἰς ἀπάσας τὰς πρεσβείας τὴν ἀπόφασιν τοῦ Σουλτάνου τοῦ νὰ παραχωρήσῃ, εἰς τὸν Μεχμέτ Ἀλῆ, ὑποταχθέντα ἡδὴ, τὴν κληρονομικὴν διοίκησιν τῆς Αἰγύπτου.

Ὁ Κύριος Ρουέτος, μαθητῆς ποτὲ τοῦ πολυτεχνικοῦ σχολείου καὶ ἰδιαίτερος γραμματεὺς τοῦ ἐπὶ τῶν ἐξωτερικῶν γραμματεῶς τῆς ἐπικρατείας Ῥεσῖδ Πασῆ, ἐδιορίσθη συντάκτης τοῦ Ὄθωμανικοῦ Μηνύτωρος ἀντὶ τοῦ ἀποδιώσαντος Κ. Φραγκέσκη. Ὁ Κύριος Ρουέτος εἶναι βεβαίως ἱκανώτατος πρὸς ἐκπλήρωσιν τῶν ἀνατεθειμένων αὐτῷ νέων καθηκόντων.

Ἡ στρατιωτικὴ σχολὴ τοῦ Βεσίχ Τασίου ὀργανίζεται μετ' ὀλίγον κατὰ τὸν ἐν τῇ Γαλλίᾳ εἰθισμένον τρόπον· ὁ νέος αὐτῆς διοικητῆς ὁ Ἐμὴν Πασῆς, ἀνὴρ ἀναμφισπότητος ἀξίας, ἤρχισεν ἡδὴ νὰ ἐνεργῆ εἰς τὸ κατὰστημα σημαντικὰς βελτιώσεις, καὶ οἱ γινώσκοντες τὸν ζῆλον αὐτοῦ καὶ τὴν προθυμίαν του δὲν ἀμφισβόλλουσιν ὅτι ὑπὸ τοιοῦτον διευθυντὴν ἡ σχολὴ τοῦ Βεσίχ Τασίου θέλει μετ' οὐ πολλὴν προοδεύσει θαυμασίως.

Ἡ Πόρτα ἐκoinοποίησε κατ' αὐτὰς εἰς τὰς διαφόρους πρεσβείας τὸ ἔξῃς ὑπόμνημα περὶ τῶν διαμονητηρίων καὶ διαβατηρίων τῶν ἀλλοδαπῶν.

Ἐθεωρήθη ἀναγκαῖον νὰ κανονισθῆ ἐπὶ τὸ καταλλήλοτερον καὶ οἰκονομικώτερον τὸ ἐν ἰσχύϊ ἡδὴ εἰς τὸ Ὄθωμανικὸν κράτος σύστημα τῶν διαμονητηρίων (τεσκερέδων) καὶ μετ' ὀλίγον ἐκδίδεται περὶ τούτου λεπτομερέστατος κανονισμὸς· ἀλλ' ἡ ὑψηλὴ Πόρτα ἐνόμισε χρεὸς τῆς νὰ φέρῃ ἀπὸ τοῦδε εἰς γνώσιν τῶν Κ. Κ. ἀντιπροσώπων τῶν ξένων δυνάμεων τὰ μέτρα ὅσων ἡ ἐφαρμογὴ ἐνομίσθη ἀναγκαῖα ὡς πρὸς τοὺς φθάνοντας εἰς τὸ κράτος ἢ διατρέχοντας τὰ μέρη αὐτοῦ Ἐυρωπαϊοὺς ὑπηκόους.

Τοῦ λοιποῦ οἱ μὲν διὰ ξηρῆς ἐργόμενοι εἰς τὸ Κράτος ἀλλοδαποὶ ὀφείλου νὰ ἐπιδειξῶσι πρὸς θεώρησιν αὐτῶν τὰ διαβατήριά των εἴτε εἰς τὸν ἐπὶ τούτῳ κατὰ τὰ σύνορα διατελοῦντα ὑπάλληλον, εἴτε εἰς τὴν ἀρχὴν τοῦ τόπου ὅπου ἀποφασίσουν νὰ διαμεινωσιν· εἰς δὲ τὴν πρωτεύουσιν φθάσαντες θέλου ἀποταθῆ εἰς τὸν ἐπὶ τῆς ἀστυνομίας ὑπουργόν.

Καθόσον δὲ ἀφορᾷ τοὺς διὰ θαλάσσης προσερχομένους ἕκαστος πλοίαρχος ὀφείλει νὰ προσέχῃ ὥστε πάντες οἱ ἐν τῷ πλοίῳ του εὐρισκόμενοι ἐπιβάται νὰ ἐπιδειξῶσι τὰ διαβατήριά των εἰς τὸν ἐπὶ τούτῳ διορισμένον ὑπάλληλον, ὅστις ἂν ἀφικθέντος τοῦ πλοίου εἰς τὸν λιμένα τῆς Κωνσταντινουπόλεως θέλει παρουσιάζεσθαι διὰ νὰ ἐκπληροῦται ἡ διατύπωσις αὐτῆ· ὁ ὑπάλληλος οὗτος θέλει ὑπογράφει καὶ σφραγίσῃ τὰ διαβατήρια ταῦτα, ἀν δὲ τις ἠθέλεν ὑπεκφυγῆ τὸ μέτρον αὐτὸ καὶ ἠθέλεν εὐρεθῆ ἔπειτα μὴ ἔχων οὕτω πως ὑπογεγραμμένον καὶ ἐσφραγισμένον διαβατήριον, ὁ ξένος οὗτος πρέπει νὰ ἀποστελλῆται ἀπὸ τὴν πρεσβείαν του εἰς τὸν ἐπὶ τῆς ἀστυνομίας ὑπουργόν διὰ νὰ καταγραφῆ ἐκεῖ.

Ὁ κανονισμὸς οὗτος θέλει ἰσχύει ὡς πρὸς ὅλους τοὺς λιμένας τῆς Ὄθωμανικῆς

ticulier de S. Exc. Reschid pacha, ministre des affaires étrangères, a été nommé au poste de rédacteur du *Monieur Ottoman*, laissé vaquant par la mort de M. Franceschi. M. Rouet réunit toutes les qualités nécessaires pour remplir dignement les nouvelles fonctions qui lui sont confiées.

L'école militaire de Béchik-Tach va être organisée sur la même pied que celles de France. Son nouveau directeur, Emin pacha, homme d'un mérite incontestable, a déjà commencé à introduire dans cet établissement d'importantes améliorations, et les personnes qui connaissent son zèle et son ardeur pour tout ce qui tient aux progrès de l'instruction ne doutent nullement que sous un pareil directeur l'école de Béchik-Tach n'atteigne bientôt un haut degré de prospérité.

La Porte vient de faire émettre aux différentes lions un memorandum relatif au mermis de séjour et de passage des étrangers. Voici la traduction de cette pièce :

Il a été reconnu nécessaire de mettre sur un pied régulier, et propre à éviter a chacun des difficultés et des frais, le système des permis de passage (teskéres), actuellement en vigueur dans l'empire ottoman, et l'on travaille à l'impression d'un règlement très détaillé qui a été rédigé à cet égard. Mais la S. Porte s'est cru en devoir de porter dès à présent à la connaissance de M. M. les représentants des puissances amies les mesures dont, à cet égard, l'application a été jugée convenable aux sujets européens qui arrivent dans l'empire, ou qui en parcourent les diverses provinces.

Désormais, ceux des sujets européens qui arrivent par terre dans l'état de l'empire, devront exhiber et faire viser leurs passeports soit à l'employé préposé à cet effet sur la frontière, soit à celui du pays où ils voudront s'établir; et lorsqu'ils arriveront dans la capitale ils s'adresseront pour cela au ministère de la police.

Quant à ceux qui arrivent par mer, chaque capitaine de navire devra veiller à ce que tous les passagers qui se trouvent à son bord exhibent leurs passeports à l'employé préposé à cet effet qui, à l'entrée du navire dans le port de Constantinople, se présentera pour faire l'emplir cette formalité. Cet employé devra signer et sceller ces passeports, mais si quelqu'un se soustrayait à cette mesure, et qu'on trouvât ensuite un voyageur européen dont le passeport n'aurait pas été ainsi signé et scellé par ledit employé, ce voyageur devra être envoyé par la chancellerie dont il relève au ministère de la police pour y être inscrit.

Ce règlement sera aussi mis en vigueur dans tous les ports, et échelles de l'empire ottoman, et lorsqu'il y aura des sujets européens qui voudront s'en retourner dans leurs pays, ou se transporter ailleurs, ils seront tenus, pour qu'on efface sur les registres leur arrivée, d'exhiber derechef leurs passeports au ministère de la police et de les a faire viser.

S'il y a des personnes qui veulent voyager dans l'intérieur de l'empire, elles devront prendre des permis de passages au ministère de la police, et ces permis de passage se paieront tous sur le même pied de 3 piastres l'un.

Il a été arrêté que le présent règlement commencera à être mis en vigueur après deux mois, à dater du 1er de zilhidjé courant de cette année 1256, (23 janvier 1841)

Les autorités compétentes en ont été informées. Nous remettons le présent memorandum officiel à V. Exc., comme nous en donnons un à M. M. les représentants afin qu'elle prenne connaissance de cette mesure et qu'elle la communique à qui le droit. Constantinople, le 3 zilhidjé 1256 (26 janvier 1841).

Αὐτοκρατορίας καὶ οἱ εὐρωπαϊκοὶ ὑπήκοοι οἱ θέλοντες εἶτε εἰς τὰ ἴδια νὰ ἐπανέλθωσιν εἴτε ἀλλαγῶ νὰ μετακομισθῶσιν, ὀφείλου νὰ ἐπιδειξῶσιν αὐτοῖς τὸ διαβατήριόν των εἰς τὸ ἐπὶ τῆς ἀστυνομίας Ἰπουργεῖον διὰ νὰ θεωρηθῆ αὐτοῖι καὶ νὰ σβεσθῆ ἀπὸ τὰ βιβλία ἢ ἐλευσίς των.

Οἱ θέλοντες νὰ περιηγηθῶσιν εἰς τὸ ἐσωτερικὸν τοῦ Κράτους ὀφείλου νὰ λάβουν διαβατήριον ἀπὸ τὸ ὑπουργεῖον τῆς ἀστυνομίας, τὰ δὲ διαβατήρια ταῦτα θέλου πληρῶνεσθαι ἀνὰ 3 γρόσια τὸ ἓν.

Ἀπεφασίσθη ὅτι ὁ κανονισμὸς οὗτος θέλει ἔμβει ἀμέσως εἰς ἐνέργειαν μετὰ δύο μηνῶν ἀπὸ τῆς 23 Φεβρουαρίου 1841· αἱ ἀρμοδίιοι ἀρχαὶ εἰδοποιήθησαν περὶ τούτου. Κοινοποιούμεν δὲ τὸ ὑπόμνημα εἰς τε τὴν Ἰ. Ε. καὶ εἰς τοὺς ἄλλους Κ. Κ. ἀντιπροσώπους ἵνα λάβωσι γνώσιν αὐτοῦ καὶ τὸ διακοινώσωσιν εἰς ὄντια ἀνήκει.

Ἐν Κωνσταντινουπόλει, τὴν 3 Ζιλχιδζέ 1256 (26 Ἰανουαρίου 1841.)

Ἄριθ. ἐγγράφ. 55.

Ἄριθ. βιβλ. καταχωρ. 66. α

ΚΟΙΝΟΠΟΙΗΣΕΙΣ.

Ἡ ἐπὶ τοῦ Ἰματισμοῦ τοῦ στρατοῦ Βασ. Ἐπιτροπὴ δυνάμει τῆς ἀπὸ 14 (26) Φεβρουαρίου τ. ε. ὑπ' ἀριθμὸν 1541 διαταγῆς τῆς ἐπὶ τῶν Στρατιωτ. Γραμματείας τῆς Ἐπικρατείας ὀλεῖ ἐκθῆσει εἰς μειοδοσίαν, κατὰ τὴν 10 (22) Μαρτ. τ. ε. ὄραν 8 π. μ. εἰς Ναύπλιον, ἐπὶ παρουσίᾳ τοῦ Κ. Διοικητοῦ Ἀργολίδος, 6,000 ὀκάδες δέρματος πάτων.

Τὸ δαίγμα καὶ αἱ συνθήκαι, ἐπὶ τῇ βάσει τῶν ὁποίων θέλει γενῆ ἡ μειοδοσία, εὐρίσκειται παρὰ τῷ Διοικητῆρι Ἀργολίδος εἰς Ναύπλιον.

Ναύπλιον, τὴν 19 Φεβρουαρίου 1841.

Ἡ ἐπὶ τοῦ Ἰματισμοῦ τοῦ στρατοῦ Ἐπιτροπὴ καὶ ἀσθενοῦντος τοῦ Κ. προέδρου, Ἄλ. Πλατύκας Ἐπικαταλυματίας.

Ἄριθ. ἐγγράφ. 46.

Ἄριθ. βιβλ. καταχωρ. 57. α

Ἡ ἐπὶ τοῦ Ἰματισμοῦ τοῦ στρατοῦ Β. Ἐπιτροπὴ, δυνάμει τῆς ἀπὸ 10 (22) Φεβρουαρίου τ. ε. ὑπ' ἀρ. 1,397 διαταγῆς τῆς ἐπὶ τῶν Στρατιωτικῶν Β. Γραμματείας τῆς Ἐπικρατείας, ὀλεῖ ἐκθῆσει εἰς μειοδοσίαν, ἐν τῇ Νήσῳ Σύρῳ κατὰ τὴν 15 τοῦ ἐρχομένου Μαρτίου, ὄραν 8 π. μ. ἐπὶ παρουσίᾳ τοῦ ἐκείσε Κ. Διοικητοῦ, 575 πακίετα νήμματος λευκοῦ βαβακρηῶ, ἔξ ὧν τὰ 506 τοῦ ἀρ. 20 καὶ τὰ 60 τοῦ ἀρ. 22.

Τὰ δαίγματα ἐσφραγισμένα καὶ ἡ ἐκθῆσις τῶν συνθηκῶν εὐρίσκονται εἰς τὸ γραφεῖον τοῦ Διοικητηρίου τῆς νήσου Σύρου.

Ναύπλιον, τὴν 12 Φεβρουαρίου 1841.

Ἡ ἐπὶ τοῦ Ἰματισμοῦ τοῦ Ἰσρατοῦ Ἐπιτροπὴ, καὶ ἀπόντος τοῦ Κ. Προέδρου.

Ἄλ. Πλατύκας Ἐπικαταλυματίας.

d'écailles attachées au vambouso ou vêtement de lin supérieur, et couvrait tout le dos de l'homme d'armes jusqu'à sa jonction avec la cuirasse. L'un des vambousois avec ses plattes, attachées de manière à envelopper tout le corps en passant sous les bras, est encore conservé en son entier; plusieurs autres sont en lambeaux, mais en lambeaux assez considérables pour indiquer leur place. Dans plusieurs des casques sont les coiffes de lin et de cuir que l'on plaçoit dessous le casque pour protéger la tête. A beaucoup de cuirasses sont attachées les courroies de cuir et les boucles qui les réunissaient. Un casque des plus épais porte l'empreinte d'un coup de masse d'armes, assené alors d'une main si puissante qu'il suffisait à faire jaillir la cervelle. Dans l'intérieur d'une des cuirasses est la marque du fondeur, des M gothiques d'une forme que l'on reconnaît aisément pour celle usitée au commencement du XIV^e siècle. Les plattes abondent en telle quantité que j'ai été obligé de les faire placer dans une pièce du rez de chaussée, pour qu'elles ne fussent pas enrouler les plafonds. Enfin, à tout cela ajoutez de ces pointes de javelots à quatre faces que les Catalans frottaient sur les cailloux pour les aiguiser, des pointes de flèches, des bouts de fer pour les épées, dont une partie du bois subsiste, et un grand nombre d'étoiles de fer destinées à être jetées sous les pieds des chevaux, dans les endroits plus secs, pour les empêcher de glisser et les blesser, et vous serez convaincu que les armures de Chalcis peuvent offrir un objet intéressant d'étude. Je rends grâce pour ma part à S. M. d'avoir bien voulu les faire venir à Athènes ou plus tard elles peuvent, avec les monnaies françaises de Constantinople, les monnaies françaises de la principauté de Morée, existant ici en grand nombre, et celles des ducs d'Athènes, et aussi avec tout les restes de blasons sculptés sur le marbre et quelque

Ὁ ὑπεύθυνος συντάκτης ΙΩΑΝΝΗΣ Α. ΜΠΑΛΗΣ.

uns avec leurs devises, trouver place dans un établissement public. Tous ces débris de l'histoire passée sont toujours des enseignements utiles pour les peuples. Il ne saurait être indifférent à la Grèce de se reporter vers une époque où, pour la première fois après son adjonction au grand empire de Rome, puis de Byzance, elle a un nom. Si pendant les 300 ans qui s'écoulerent depuis la conquête de Constantinople par les Francs jusqu'à la conquête de la Morée par les Turcs, presque toutes les provinces qui forment aujourd'hui le royaume de la Grèce furent régies par des hommes étrangers au pays, par des Français dont les chroniques grecques elles mêmes proclament la bonne foi sans tache, la générosité chevaleresque et l'inconclante bravoure, du moins la Grèce put par cette existence nouvelle, reprendre, dans le malheur même, des idées de fierté et d'indépendance, qui plus a si noblement et si puissamment contribué à l'affranchissement d'une nation qui, comme la France, à cette belle cause des secours non inefficaces, on peut, sans crainte de blesser une honorable susceptibilité nationale, aimer à se rappeler et à rappeler aux autres, qu'avant d'assurer à la Grèce d'aujourd'hui cette nationale lutte obstinée, les chevaliers français avaient été les premiers à lui reconquérir, si non une existence nationale, du moins une individualité qui n'était ni sans fierté ni sans gloire.

ВУСНОС.

Le gérant responsable JEAN A. BALI.